

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR05M0OP001
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Ile-de-France et Bassin de Seine 2014-2020
Version	2016.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2015 avait été consacrée au lancement du programme opérationnel adopté par la Commission européenne en décembre 2014 : mise en place du comité régional de suivi interfonds et du comité régional de programmation, sélection des organismes intermédiaires avec et sans subvention globale, lancement des premiers appels à projets notamment. Au 31 décembre 2015, 170 dossiers avaient été programmés pour un montant UE total de 22 519 473,04€ (dont 4 dossiers FEDER pour un montant UE total de 1 067 206,90€, 161 dossiers FSE pour un montant UE total de 20 314 696,08€ et 5 dossiers IEJ pour un montant UE total de 1 137 570,06€).

L'année 2016 a été marquée par :

- Une montée en puissance visible de la programmation. En cumulé au 31 décembre 2016, 370 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 226 571 833,93€ et un montant UE total de 93 737 968,22€, soit une progression de 316% en un an. Les 200 nouvelles opérations ont été validées (pour avis ou pour information dans le cas des organismes intermédiaires avec subvention globale) lors des 5 réunions du comité régional de programmation tenues en 2016.

Pour le FEDER, 58 nouveaux dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant UE total de 22 842 452,20€. En cumulé, 62 dossiers ont été programmés pour un montant UE total de 23 909 659,10€, soit une progression de 2140% en un an.

Pour le FSE, 137 nouveaux dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant UE total de 42 795 023,17€. En cumulé, 298 dossiers ont été programmés pour un montant UE total de 63 109 719,50€, soit une progression de 211% en un an.

Pour l'IEJ, 6 nouveaux dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant UE total de 5 853 071,56€. Un dossier 2015 a été déprogrammé pour 272 052€. En cumulé, 10 dossiers ont été programmés pour un montant UE total de 6 718 589,62€, soit une progression de 515% en un an.

Cette montée en puissance résulte de la montée en charge progressive pour les organismes intermédiaires avec subvention globale d'une part, et de la montée en charge des services de l'autorité de gestion, qui a considérablement renforcé ses effectifs sur 2016, passant de 20 agents au 31 décembre 2015 à 36 agents.

- La sélection de 3 nouveaux Investissements Territoriaux intégrés lors du CRSI du 23 juin 2016.
- La désignation du Conseil Régional d'Ile de France comme autorité de gestion du PO le 21 décembre 2016. Si aucun appel de fonds n'a donc pu être effectué en 2016, la remontée des demandes de paiement des bénéficiaires et leur vérification par l'autorité de gestion et l'autorité de certification ont débuté. L'autorité de gestion a à ce titre passé un marché visant à externaliser une partie de la production des certificats de service fait.
- Le Comité Régional de Suivi Interfonds s'est réuni une fois en juin 2016, et a été

consulté par voir écrite à deux reprises : le 2 juin et le 30 novembre

- La tenue de conférences départementales dont l'objectif était de présenter aux acteurs du territoire les possibilités de cofinancement des FESI
- La création, au sein de la direction des affaires européennes, d'un service dédié à l'identification amont des porteurs de projets, comprenant 5 chargés de mission «développement»

Le déploiement des instruments financiers était prévu sur 2 axes prioritaires du POR : axe 6 – Renforcer les facteurs de compétitivité - (OT3 – OS10) et l'axe 8 – soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone – (OT4 – OS12 et 14).

Sur l'axe 8, une évaluation ex-ante a été réalisée en 2015-2016 pour évaluer les carences de marchés dans les domaines des énergies renouvelables (ENR) et de la réhabilitation énergétique. Les résultats de l'étude, présentés en CRSI du mois de juin, sont défavorables à la mise en place d'outils dans le domaine des ENR mais en faveur du déploiement d'un fonds de garantie pour le financement des rénovations énergétiques des copropriétés.

Afin de mettre en place ce fonds de garantie, la Région a lancé une procédure de mise en concurrence avec négociation qui s'est avérée infructueuse et qui n'a pas été relancée en raison des nouvelles orientations prises par l'exécutif régional.

Sur l'axe 6, l'évaluation ex-ante menée en 2014 conclue à l'opportunité du renforcement de 3 outils : le fonds régional de co-investissement, les prêts d'honneur aux entreprises innovantes non-industrielles, et un fonds de garantie des prêts participatifs d'amorçage.

Ce dernier outil a été abandonné du fait de l'incompatibilité de la réglementation européenne avec le portage de ce fonds de garantie par la BPI.

Une opération de mise en place d'un fonds de prêt d'honneur à destination des entreprises innovantes a été programmée en Comité régional de programmation de décembre mais n'a pas pu être mis en œuvre du fait d'un mauvais montage juridique. Le projet a finalement été déprogrammé en avril 2017 et une opération conforme, portée par la Région, a été programmée. L'opérateur est en cours de sélection par voie de marché public.

Concernant les indicateurs du POR, les valeurs des indicateurs de réalisation et de résultat sont toutes renseignées à 0 car aucune opération n'a été certifiée en 2016. Les réalisations prévisionnelles des opérations (valeurs définies par les porteurs de projets lors du dépôt de leur dossier de financement, présentée en CRP et conventionnée avec les porteurs) sont présentées pour chacun des axes et objectifs spécifiques en partie 3 du présent RAMO. Les indicateurs de résultat FEDER et FSE seront renseignés ultérieurement dans un prochain RAMO, lorsque des opérations auront fait l'objet d'une certification.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	<p>Les 3 premières opérations de cet axe réservé aux Investissements territoriaux intégrés ont été programmées en 2016 pour 1,675 M€, dans le cadre de l'objectif spécifique 1 « renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires ». Par conséquent, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurant » s'élève à 3 en prévisionnel pour 2018 et 2023.</p> <p>Aucune opération n'a été programmée dans le cadre de l'objectif spécifique 2 « Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms » au 31/12/2016.</p>
10	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	Aucune opération n'a été programmée sur cet axe au 31/12/2016.
11	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	1 opération avait été programmée en 2015, pour un montant de 0,212 M€. Aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2016.
12	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	4 dossiers avaient été programmés en 2015. 2 nouveaux dossiers ont été programmés pour un montant UE de 0,17M€. En cumulé, au 31/12/16, 6 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 1,053 M€.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
2	Préserver la biodiversité	Aucun dossier n'a été programmé sur cet axe au 31/12/2016.
3	Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	<p>En 2015, 52 opérations avaient été programmées. En 2016, 40 nouvelles opérations ont été programmées. Parmi elles, 35 opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de 7,33 M€ (28 au titre de l'appel à projets « Entrepreneuriat », 1 au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Groupement de créateurs » et 6 au titre des Investissements Territoriaux intégrés. Par ailleurs, 5 opérations ont été programmées par l'organisme intermédiaire avec subvention globale CCI Paris pour un montant UE de 1,46M€.</p> <p>En cumulé au 31/12/2016, 92 opérations ont été programmées pour un montant UE de 17,153 M€.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 4 « Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises » de l'axe 3, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés » s'élevait à 26 744 pour 2018 et à 26 994 pour 2023.</p> <p>Une demande en cours est effectuée par l'autorité de gestion auprès de la Commission Européenne afin de modifier les valeurs cibles des indicateurs de l'axe3 OS4. En effet, la valeur de l'indicateur «nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés» définie initialement dans le programme comptabilise des participants bénéficiant d'action de sensibilisation. Les actions de sensibilisation n'avaient pas été exclues de la définition de la cible initiale du POR. Les participants de ces actions ne peuvent faire l'objet d'un suivi (action de courte durée) et donc être comptabilisés au titre des indicateurs. Environ 37% des participants prévus initialement participeraient à des actions de sensibilisation.</p>
4	Favoriser les dynamiques de l'inclusion	<p>En 2015, 4 opérations avaient été programmées. En 2016, 4 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,23 M€, dont 2 opérations programmées par l'autorité de gestion au titre des Investissements territoriaux intégrés et 2 opérations programmées par les organismes intermédiaires avec subvention globale. En cumulé au 31/12/2016, 8 opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,451 M€.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 5 (populations marginalisées), la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms) » s'élève à 131 pour 2018 et à 131 pour 2023.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 6 (lutte contre les discriminations), la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de participants aux actions d'accompagnement et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes-hommes » s'élève à 595 pour 2018 et 595 pour 2023.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Une demande en cours est effectuée par l'autorité de gestion auprès de la Commission Européenne afin de modifier les valeurs cibles des indicateurs de l'axe4 OS6. En effet, la valeur de l'indicateur «Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes» définie initialement dans le programme a été largement surestimée suite à une erreur de coût unitaire des actions financées très sous-estimé. De plus, l'indicateur comptabilise des participants bénéficiant d'action de sensibilisation (environ 40%).</p>
5	Investir dans l'éducation et adapter les compétences	<p>En 2015, 101 opérations avaient été programmées. En 2016, 91 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant de 33,610M€ Parmi elles,</p> <p>19 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de 22,283 M€ (3 nouvelles et 1 opération déprogrammée au titre des Pré demandes 2014, 5 nouvelles opérations au titre de l'appel à projet « Lutte contre le décrochage scolaire », 2 au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Ecoles de la 2ème chance », 6 au titre de l'appel à projet » Formation pour les personnes placées sous-main de justice », 4 au titre des marchés de formation professionnelle du Conseil Régional d'Ile de France.</p> <p>Par ailleurs, 72 opérations ont été programmées par les organismes intermédiaires avec subvention globale pour un montant UE de 11,327 M€. En cumulé au 31/12/2016, 192 opérations ont été programmées pour un montant UE de 44,452 M€.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 7 « diminuer le nombre de sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de participants accompagnés » s'élève à 21 767 pour 2018 et 2023.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 8 « Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée » s'élève à 10 714 pour 2018 et 2023.</p>
6	Renforcer les facteurs de compétitivité	<p>Les 35 premières opérations de cet axe ont été programmées par l'autorité de gestion en 2016 pour 12,703 M€. Parmi eux figurent 1 opération au titre des Investissements territoriaux intégrés, 14 opérations au titre de l'appel à projets « Projets de R&D&I collaborative dans les domaines de la SRI-SI », 19 opérations au titre de l'appel à projets « Actions d'accompagnement en faveur des PME PMI de la SRI SI » et 1 opération au titre des Instrument financier pour les prêts d'honneur en faveur des entreprises innovantes pour un montant UE de 5,878 M€.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 9 « Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de la S3 », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>réalisation « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » s'élève à 106 pour 2018 et à 111 pour 2023.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 10 « Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3 », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » s'élève à 2340 pour 2018 et à 2360 pour 2023.</p>
7	Diversifier et améliorer les applications TIC	<p>En 2015, 3 opérations avaient été programmées.</p> <p>En 2016, 5 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,479 M€, dont 2 opérations au titre des Investissements territoriaux intégrés et 3 opérations programmées par les organismes intermédiaires avec subvention globale (GIP académiques). En cumulé au 31/12/16, 8 opérations ont été programmées pour un montant UE de 1,335 M€.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 11 « Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de services et d'applications créés » s'élève à 42 pour 2018.</p>
8	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	<p>Les 15 premières opérations ont été programmées en 2016 sur cet axe pour un montant UE de 7,984 M€. Elles l'ont été par l'autorité de gestion, au titre des Investissements territoriaux intégrés (2), de l'appel à projets « Réhabilitation durable » (10) et de l'appel à projets « Favoriser la production d'énergie provenant de sources renouvelables » (3).</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 12 « Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération », aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables » s'élevait à 0.31MW pour 2018 et à 0.46MW pour 2023.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 13 « Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique » s'élève à 262 pour 2018 et à 430 pour 2023.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 14 « Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique » s'élève à 293 pour 2018 et à 418 pour 2023.</p>
9	Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	<p>En 2015, 5 opérations avaient été programmées par l'autorité de gestion au titre de l'appel à projets IEJ. En 2016, 6 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 5,853 M€, dont 1 au titre de l'appel à projets</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>IEJ, 1 au titre des marchés de formation professionnelle du Conseil régional et 4 par le Conseil départemental de la Seine Saint Denis dans le cadre de sa subvention globale. 1 opération programmée en 2015 a par ailleurs été déprogrammée (0,27 M€).</p> <p>En cumulé au 31/12/2016, 10 opérations sont donc toujours programmées pour un montant UE de 6,719 M€.</p> <p>Concernant l'objectif spécifique 15 « Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes NEET faiblement qualifiés du département de la Seine-Saint-Denis », la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle » s'élève à 2 708 pour 2018.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. Aucune valeur prévisionnelle car cet indicateur n'est pas obligatoire
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. Aucune valeur prévisionnelle car cet indicateur n'est pas obligatoire
F	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	Plus développées	11,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 3 pour 2018 et 2023
S	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	Plus développées	11,00			3,00	0,00	0,00	Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 3 pour 2018

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											et 2023
F	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	nombre	Plus développées	49,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	nombre	Plus développées	49,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
F	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	0,00			0,00		
S	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	0,00			0,00		
F	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	0,00			0,00		
S	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	1 - OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : RENFORCER LA DIVERSITE DES FONCTIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS01	Taux d'entreprises par habitant dans les territoires ITI	pourcentage	Plus développées			0,00			Sera renseigné ultérieurement
RSS02	Taux d'équipements économiques par habitant dans les territoires ITI	pourcentage	Plus développées	0,00		0,00			Sera renseigné ultérieurement
RSS03	Taux d'équipements publics de proximité (innovants ou structurants) par habitant dans les territoires ITI	pourcentage	Plus développées	0,00		0,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS01	Taux d'entreprises par habitant dans les territoires ITI				
RSS02	Taux d'équipements économiques par habitant dans les territoires ITI				
RSS03	Taux d'équipements publics de proximité (innovants ou structurants) par habitant dans les territoires ITI				

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	2 - OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : RESORBER L'HABITAT PRECAIRE DES COMMUNAUTES MARGINALISEES TELLES QUE LES ROMS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS04	Nombre de personnes insérées durablement dans un logement (ROMS)	nombre de personnes d'origine ROMS	Plus développées	10 000,00	2014	12 520,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS04	Nombre de personnes insérées durablement dans un logement (ROMS)				

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	Plus développées	1,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	Plus développées	1,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
F	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	En transition	1,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	En transition	1,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00			0,00		
S	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00			0,00		
S	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00			0,00		

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	16 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 16: REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES AU RISQUE DE SECHERESSE PAR LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE RESPECT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS27	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires» concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	nombre de projets	Plus développées	1,00	2013	3,00			Sera renseigné ultérieurement
RSS38	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires» concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	nombre de projets	En transition	2,00	2013	5,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS27	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires» concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse				
RSS38	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires» concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse				

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	Plus développées	750 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	Plus développées	750 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
F	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	En transition	750 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	En transition	750 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	0,00			0,00		
S	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		inondations						
F	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	0,00			0,00		
S	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	0,00			0,00		

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	17 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 17: REDUIRE LES IMPACTS DES INONDATIONS SUR LES MILIEUX ET SUR LES TERRITOIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS28	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI...)	nombre	Plus développées	329,00	2013	494,00			Sera renseigné ultérieurement
RSS39	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI,...)	nombre	En transition	329,00	2013	493,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS28	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI...)				
RSS39	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI,...)				

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	RES11	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	Plus développées	2,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES11	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	Plus développées	2,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
F	RES22	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	En transition	2,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES22	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	En transition	2,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES11	Nombre d'obstacles traités	0,00			0,00		
S	RES11	Nombre d'obstacles traités	0,00			0,00		
F	RES22	Nombre d'obstacles traités	0,00			0,00		
S	RES22	Nombre d'obstacles traités	0,00			0,00		

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	18 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 18: DIMINUER LES IMPACTS DE LA NAVIGATION, DE LA PRODUCTION D'ENERGIE HYDROELECTRIQUE ET DES ACTIVITES HUMAINES EN GENERAL SUR LES MILIEUX NATURELS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS29	Linéaire de cours d'eau principaux accessibles aux migrateurs	Km	Plus développées	322,50	2013	1 222,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe
RSS40	Linéaire de cours d'eau principaux accessible aux migrateurs	Km	En transition	322,50	2013	1 222,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS29	Linéaire de cours d'eau principaux accessibles aux migrateurs				
RSS40	Linéaire de cours d'eau principaux accessible aux migrateurs				

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	Plus développées	5,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016
S	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	Plus développées	5,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier programmé sur cet axe au 31/12/2016

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	0,00			0,00		
S	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - REDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS05	Superficie de continuité écologique préservée	Ha	Plus développées	7 207,00		0,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS05	Superficie de continuité écologique préservée				

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	Plus développées	nombre	41 252,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
RES23	Nombre de femmes porteuses de projet entrepreneurial accompagnées	Plus développées	nombre				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
RES24	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial issus des quartiers prioritaires accompagnés	Plus développées	nombre				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES23	Nombre de femmes porteuses de projet entrepreneurial accompagnées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES24	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial issus des quartiers prioritaires accompagnés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9ii - l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9ii - l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	4 487,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9ii - l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9iii - la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9iii - la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9iii - la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	Plus développées	nombre	40 474,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
RES25	nombre de participants aux actions d'accompagnement à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	nombre de participants	33 914,00	16 957,00	16 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES26	nombre de participants aux actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	participant	6 560,00	3 280,00	3 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES25	nombre de participants aux actions d'accompagnement à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES26	nombre de participants aux actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation														
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES06	Nombre de participants accompagnés	Plus développées	nombre	84 683,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES06	Nombre de participants accompagnés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	12 573,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	21 654,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	69 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES27	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée de moins de 25 ans	Plus développées	participant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
RES28	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée titulaires d'un diplôme de niveau infra IV	Plus développées	participant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
RES29	chômeurs, y compris de longue durée en situation de handicap	Plus développées	participant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
RES30	chômeurs, y compris de longue durée sous main de justice	Plus développées	participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES27	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée de moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES28	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée titulaires d'un diplôme de niveau infra IV	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES29	chômeurs, y compris de longue durée en situation de handicap	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES30	chômeurs, y compris de longue durée sous main de justice	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	312,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 106 pour 2018 et 111 pour 2023
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	312,00			111,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 106 pour 2018 et 111 pour 2023
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	248,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	248,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	27 000 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	27 000 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	9 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9 : AUGMENTER LE NOMBRE DE COLLABORATIONS ENTRE LES ENTREPRISES ET LES ETABLISSEMENTS DE R&D NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE LA S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS17	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises	millions d'euros	Plus développées	12 350,00	2011	14 979,00			Sera renseigné ultérieurement
RSS18	Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations	millions d'euros	Plus développées	5 923,00	2011	7 371,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS17	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises				
RSS18	Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations				

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	2 973,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 2 340 pour 2018 et 2 360 pour 2023
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	2 973,00			2 360,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 2 340 pour 2018 et 2 360 pour 2023
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	750,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	750,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 448,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 448,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	12 500 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	12 500 000,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	10 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 10 : RENFORCER LES CAPACITES PRODUCTIVES DES PME FRANCILIENNES NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE LA S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS19	Nombre d'entreprises de 0 à 49 salariés	nombre	Plus développées	379 474,00	2013	410 789,00			Sera renseigné ultérieurement
RSS20	Nombre d'entreprises de 50 à 249 salariés	nombre	Plus développées	11 212,00	2013	11 212,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS19	Nombre d'entreprises de 0 à 49 salariés				
RSS20	Nombre d'entreprises de 50 à 249 salariés				

Axe prioritaire	7 - Diversifier et améliorer les applications TIC
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	Plus développées	477,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 42 pour 2018.
S	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	Plus développées	477,00			42,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 42 pour 2018.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES07	Nombre de services et d'applications créés	0,00			0,00		
S	RES07	Nombre de services et d'applications créés	30,00	0,00		0,00		

Axe prioritaire	7 - Diversifier et améliorer les applications TIC
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	11 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 11 : RENFORCER L'USAGE DE NOUVEAUX OUTILS ET CONTENUS NUMERIQUES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS21	Nombre de lieux de travail collaboratifs et d'établissements scolaires du second degré aménagés et dotés d'outils numériques de partage de l'information	nombre	Plus développées	252,00	2014	953,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS21	Nombre de lieux de travail collaboratifs et d'établissements scolaires du second degré aménagés et dotés d'outils numériques de partage de l'information				

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	126,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 0.31MW pour 2018 et 0.46MW pour 2023
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	126,00			0,46			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur est estimée à 0.31MW pour 2018 et 0.46MW pour 2023
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	0,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	0,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		renouvelables						
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	12 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 12 : ACCROITRE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS22	Part des énergies renouvelables et de récupération produites dans la consommation finale brute d'énergie en Ile de France	pourcentage	Plus développées	5,40	2009	6,16			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS22	Part des énergies renouvelables et de récupération produites dans la consommation finale brute d'énergie en Ile de France				

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 775,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur de l'OS 13 est estimée à 262 pour 2018 et 430 pour 2023 La valeur prévisionnelle de l'indicateur de l'OS 14 est estimée à 293 pour 2018 et 418 pour 2023
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 775,00			848,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016. La valeur prévisionnelle de l'indicateur de l'OS 13 est estimée à 262 pour 2018 et 430 pour 2023 La valeur prévisionnelle de l'indicateur de l'OS 14 est estimée à 293 pour 2018 et 418 pour 2023
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	17,00			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
S	CO32	Efficacité énergétique:	kWh/an	Plus développées	17,00			0,00			Il n'y a pas eu de

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics									dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10,50			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10,50			0,00			Il n'y a pas eu de dossier certifié sur cet axe au 31/12/2016.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	13 - OBJECTIF SPECIFIQUE 13 : DIMINUER LA PRECARITE ENERGETIQUE A TRAVERS LA RENOVATION DU BATI RESIDENTIEL

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS23	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France	Kwh	Plus développées	0,00		0,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS23	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France				

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	14 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 14 : DEVELOPPER DES DEMARCHES « PILOTES » POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU BATI RESIDENTIEL ET DES BATIMENTS PUBLICS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS24	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France	Gwh	Plus développées	89 348,00	2013	89 320,00			Sera renseigné ultérieurement
RSS25	Consommation énergétique du bâti tertiaire en Ile de France	Gwh	Plus développées	60 435,00	2013	60 418,00			Sera renseigné ultérieurement

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS24	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France				
RSS25	Consommation énergétique du bâti tertiaire en Ile de France				

Axe prioritaire	9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE)

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	1 767,00	884,00	883,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	386,00	193,00	193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	297,00	149,00	148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	98,00	49,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	89,00	45,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	60,00	30,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	1 174,00	587,00	587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	1 069,00	535,00	534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	718,00	359,00	359,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un		Nombre	258,00	129,00	129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation													
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Nombre	340,00	170,00	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		Nombre	48,00	24,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre		0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation					
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle		nombre	2 313,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle		0,00	0,00	0,00			

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	NOMBRE		12,00			0,00			
S	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	NOMBRE		12,00			0,00			
F	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	nombre		10,00			0,00			
S	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	nombre		10,00			0,00			
F	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	nombre		2 823,00			0,00			
S	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	nombre		2 823,00			0,00			
F	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	nombre		23,00			0,00			
S	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	nombre		23,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	0,00			0,00		
S	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	0,00			0,00		
S	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	0,00			0,00		
F	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	0,00			0,00		
S	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	0,00			0,00		
F	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	0,00			0,00		
S	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	0,00			0,00		

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Objectif spécifique	19 - Objectif spécifique 19 : Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS30	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR	nombre		34,00	2014	90,00	0,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS30	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR	0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Objectif spécifique	20 - Objectif spécifique 20 : Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS31	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif	pourcentage		40,00	2014	100,00	0,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS31	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif	0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Objectif spécifique	21 - Objectif spécifique 21 : Soutenir l’animation, l’information et la communication du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RSS32	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région	Nombre de visites		80,00	2014	104,00	0,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS32	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région	0,00		0,00	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES16	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FSE		NOMBRE	21,00			0,00			0,00			0,00		
RES17	Nombre d'évaluations financées par le FSE		nombre	18,00			0,00			0,00			0,00		
RES18	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait		nombre	4 904,00			0,00			0,00			0,00		
RES19	Nombre d'actions de communication et d'information au public		nombre	40,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES16	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FSE		0,00			0,00		
RES17	Nombre d'évaluations financées par le FSE		0,00			0,00		
RES18	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait		0,00			0,00		
RES19	Nombre d'actions de communication et d'information au public		0,00			0,00		

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Objectif spécifique	22 - Objectif spécifique 22 : Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS33	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR		Nombre		Nombre	90,00			0,00%			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS33	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Objectif spécifique	23 - Objectif spécifique 23 : Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS35	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif		Proportion		Proportion	100,00%						%	%	%	0,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS35	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif		%	%	%	0,00%	%	%		%	%	%	0,00%	%	%	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Objectif spécifique	24 - Objectif spécifique 24 : Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS36	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région		Nombre		Nombre	104,00			0,00%			0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS36	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région		0,00			0,00				0,00			0,00			

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
1	F	1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00					
1	O	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	FEDE R	Plus développées	0,00					
10	F	10	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	En transition	0,00					
10	F	10.1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00					
10	O	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDE R	En transition	0,00					
10	O	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDE R	Plus développées	0,00					
2	F	2	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00					
2	O	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	FEDE R	Plus développées	0,00					
3	F	3	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00					
3	O	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	nombre	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	F	4	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00					
4	O	RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	nombre	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	F	5	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00					
5	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
6	F	6	Coût total éligible de l'axe	€	FEDE R	Plus développées	0,00					
6	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	0,00					
7	F	7	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00					
7	O	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	FEDE R	Plus développées	0,00					
8	F	8	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00					
8	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	0,00					
9	F	9	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	IEJ		0,00					
9	O	RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle	nombre	IEJ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
1	F	1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
1	O	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
10	F	10	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
10	F	10.1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
10	O	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDE R	En transition	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
10	O	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
2	F	2	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
2	O	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
3	F	3	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00	
3	O	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	nombre	FSE	Plus développées	0,00	0,00	
4	F	4	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00	
4	O	RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	nombre	FSE	Plus développées	0,00	0,00	
5	F	5	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00	
5	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	
6	F	6	Coût total éligible de l'axe	€	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
6	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
7	F	7	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
7	O	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
8	F	8	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
8	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
9	F	9	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	IEJ		0,00	0,00	
9	O	RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle	nombre	IEJ		0,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	F	1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	3334540			30 314 000,00		
1	O	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	FEDE R	Plus développées	4	Sans objet	Sans objet	11,00	0,00	0,00
10	F	10	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	En transition	1124607			10 223 700,00		
10	F	10.1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	788073			7 164 300,00		
10	O	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDE R	En transition	150000			750 000,00		
10	O	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDE R	Plus développées	150000	Sans objet	Sans objet	750 000,00	0,00	0,00
2	F	2	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	1 100000			10 000 000,00		
2	O	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	FEDE R	Plus développées	2	Sans objet	Sans objet	5,00	0,00	0,00
3	F	3	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	12234640			111 224 000,00		
3	O	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	nombre	FSE	Plus développées	22419	12331	10088	41 252,00	22 689,00	18 563,00
4	F	4	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	2488640			22 624 000,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
			l'axe (TTC)									
4	O	RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	nombre	FSE	Plus développées	12110	6661	5449	40 479,00	22 263,00	18 216,00
5	F	5	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	46955236,46			426 865 786,00		
5	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	35553	19554	15999	69 852,00	38 419,00	31 433,00
6	F	6	Coût total éligible de l'axe	€	FEDE R	Plus développées	21400683,37			194 551 667,00		
6	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	42	Sans objet	Sans objet	312,00	0,00	0,00
7	F	7	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	6404466,2			58 222 420,00		
7	O	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	FEDE R	Plus développées	259	Sans objet	Sans objet	477,00	0,00	0,00
8	F	8	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDE R	Plus développées	9701780			88 198 000,00		
8	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	1723	Sans objet		5 775,00	0,00	0,00
9	F	9	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	IEJ		2593925,10			2 882 139,00		
9	O	RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle	nombre	IEJ		Sans objet	Sans objet	Sans objet	2 313,00	1 272,00	1 041,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	Plus développées	Total	30 314 000,00	50,00	6 789 742,64	22,40%	6 763 684,64	0,00	0,00%	3
10	FEDE R	En transition	Total	10 223 700,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDE R	Plus développées	Total	7 164 300,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDE R	Plus développées	Total	10 000 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
3	FSE	Plus développées	Total	111 224 000,00	50,00	38 478 852,48	34,60%	29 699 592,49	0,00	0,00%	92
4	FSE	Plus développées	Total	22 624 000,00	50,00	934 758,59	4,13%	901 022,35	0,00	0,00%	8
5	FSE	Plus développées	Total	426 865 786,00	50,00	97 680 704,67	22,88%	94 007 211,75	0,00	0,00%	192
6	FEDE R	Plus développées	Total	194 551 667,00	42,58	31 261 008,52	16,07%	20 793 031,92	0,00	0,00%	35
7	FEDE R	Plus développées	Total	58 222 420,00	40,00	3 353 794,78	5,76%	2 673 667,60	0,00	0,00%	8
8	FEDE R	Plus développées	Total	88 198 000,00	50,00	31 414 930,12	35,62%	21 465 400,67	0,00	0,00%	15
9	IEJ		Total	8 646 417,00	66,67	14 110 919,27	163,20%	4 731 020,83	0,00	0,00%	10
11	FEDE R	En transition	Total	360 300,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
11	FEDE R	Plus développées	Total	12 261 700,00	50,00	423 660,00	3,46%	0,00	0,00	0,00%	1
12	FSE	Plus développées	Total	21 928 000,00	50,00	2 123 462,87	9,68%	1 397 537,65	0,00	0,00%	6

Total	FEDE R	En transition		10 584 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDE R	Plus développées		400 712 087,00	44,95	73 243 136,06	18,28%	51 695 784,83	0,00	0,00%	62
Total	FSE	Plus développées		582 641 786,00	50,00	139 217 778,61	23,89%	126 005 364,24	0,00	0,00%	298
Total	IEJ			8 646 417,00	66,67	14 110 919,27	163,20%	4 731 020,83	0,00	0,00%	10
Total général				1 002 584 290,00	48,12	226 571 833,94	22,60%	182 432 169,90	0,00	0,00%	370

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09			FR10	6 789 742,64	6 763 684,64	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	055	01	01	07	09			FR10	0,00	0,00	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	085	01	01	01	06			FR10	0,00	0,00	0,00	0
3	FSE	Plus développées	104	01	01	01	08	08		FR10	1 465 794,84	1 131 361,95	0,00	6
3	FSE	Plus développées	104	01	01	07	08	08		FR10	37 013 057,64	28 568 230,54	0,00	86
4	FSE	Plus développées	110	01	01	07	09	08		FR10	194 302,80	187 290,25	0,00	1
4	FSE	Plus développées	111	01	01	01	09	06, 07		FR10	331 015,38	319 068,75	0,00	2
4	FSE	Plus développées	111	01	01	07	09	06, 07		FR10	409 440,41	394 663,35	0,00	5
5	FSE	Plus développées	115	01	01	01	10	06, 07		FR10	0,00	0,00	0,00	0
5	FSE	Plus développées	115	01	01	07	10	06, 07		FR10	42 962 770,13	41 347 062,79	0,00	154
5	FSE	Plus développées	116	01	01	01	10	06, 07		FR10	0,00	0,00	0,00	0
5	FSE	Plus développées	116	01	01	07	10	06, 07		FR10	54 717 934,54	52 660 148,96	0,00	38
6	FEDER	Plus développées	056	01	01	01	01			FR10	0,00	0,00	0,00	0
6	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01			FR10	6 747 241,60	4 487 878,56	0,00	14
6	FEDER	Plus développées	061	01	01	01	01			FR10	1 534 001,28	1 020 329,77	0,00	1
6	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	01			FR10	8 399 765,64	5 587 042,88	0,00	19
6	FEDER	Plus développées	066	04	01	07	03			FR10	14 580 000,00	9 697 780,71	0,00	1
7	FEDER	Plus développées	079	01	01	01	02			FR10	848 845,02	676 704,92	0,00	2
7	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02			FR10	2 504 949,76	1 996 962,68	0,00	6
8	FEDER	Plus développées	012	04	01	07	04			FR10	2 118 443,13	1 447 503,80	0,00	3
8	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04			FR10	20 897 506,25	14 278 985,91	0,00	10
8	FEDER	Plus développées	014	01	01	01	04			FR10	8 398 980,74	5 738 910,96	0,00	2
8	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04			FR10	0,00	0,00	0,00	0
9	IEJ		103	01	01	07	08	08		FR10	14 110 919,27	4 731 020,83	0,00	10
10	FEDER	En transition	085	01	01	07	06			FR10	0,00	0,00	0,00	0
10	FEDER	En transition	087	01	01	07	05			FR10	0,00	0,00	0,00	0

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
10	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06			FR10	0,00	0,00	0,00	0
10	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05			FR10	0,00	0,00	0,00	0
11	FEDER	En transition	121	01	01	07				FR	0,00	0,00	0,00	0
11	FEDER	Plus développées	121	01	01	07				FR10	423 660,00		0,00	1
12	FSE	Plus développées	121	01	01	07				FR10	2 123 462,87	1 397 537,65	0,00	6

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
1	0,00		0,00	
10	0,00		0,00	
11	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
6	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
9	5 764 278,00	6 718 589,62	0,00	0,00
Total	5 764 278,00	6 718 589,62	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2015, une synthèse du rapport régional de l'évaluation de l'IEJ en Île-de-France (département de la Seine-Saint-Denis), venant en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France, avait été présentée dans le précédent Rapport de Mise en Œuvre 2015.

En 2016, aucune évaluation n'a été mise en œuvre dans le cadre du Programme opérationnel régional d'Île-de-France et du Bassin de la Seine. Le plan d'évaluation du programme, validé par le Comité Régional de suivi Interfonds d'octobre 2015, prévoit dans son planning prévisionnel le lancement de l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité du PO au 2nd semestre 2016. Le lancement de cette évaluation a été repoussé du fait de :

- une insuffisance de données liées à la mise en place tardive de la programmation ;
- une priorité donnée au développement d'outils de collecte de données pour les porteurs de projet FSE de manière à nourrir les évaluations des axes FSE.

5.5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Le Programme Opérationnel est doté d'une enveloppe de 5 764 278 € pour la mise en œuvre de l'IEJ. Au 31 décembre 2016, 10 opérations ont été programmées pour un montant UE de 6 718 589,62€. Aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification à cette date, aussi n'existe-t-il aucune valeur réalisée disponible à ce stade. Toutefois, pour information, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle » s'élevait à 2 178 pour 2018.

La mise en œuvre de l'IEJ est de la responsabilité :

- De l'autorité de gestion à hauteur de 4 864 278€. Cette enveloppe est programmée à travers deux dispositifs : d'une part un appel à projets « IEJ », publié en 2015, pour lequel 5 opérations ont été programmées pour un montant total UE de 1 162 990,22€. Le cofinancement de marchés de la formation professionnelle du Conseil Régional d'Ile de France d'autre part, pour lequel 1 opération a été programmée pour un montant total UE de 4 999 999€.
- Du Conseil départemental de Seine Saint Denis (CD93), organisme intermédiaire avec subvention globale, à hauteur de 900 000€.

La convention initiale, signée le 12 février 2016, prévoit que l'enveloppe confiée sera programmée au travers de 5 dispositifs : i) les espaces dynamiques d'insertion, 2) des actions d'accompagnement scolaire des jeunes mineurs et majeurs étrangers isolés, 3) un chantier éducatif, 4) un appel à projets territorial et 5) assistance technique. 4 opérations ont été programmées en 2016 pour un montant de 555 600€ :

- L'« Espace Dynamique d'Insertion Nord-Ouest » porté par l'association « Nord-ouest espace de socialisation » (128 000 € de FSE+IEJ pour un coût total éligible de 639 892€). Le projet a démarré le 01/01/2016 et prendra fin le 31/12/2017. Le porteur a fourni son bilan intermédiaire annuel 2016. Une avance de 40% du montant total de la subvention IEJ/FSE a été versée fin 2016.
- L'« Espace Dynamique d'Insertion Odyssee » porté par l'association « Aurore », Livry-Gargan. (128 000 € de FSE+IEJ pour un coût total éligible de 572 512 €). Le projet a démarré le 01/01/2016 et s'achèvera le 31/12/2017. Une avance de 40% du montant total de la subvention IEJ/FSE a également été versée fin 2016.
- L'« Espace Dynamique d'Insertion S'PASSE 24 » porté par l'association « Aurore », Montreuil. (128 000 € de FSE+IEJ pour un coût total éligible de 637 225 €). Le projet a démarré le 01/01/2016 et est en cours de réalisation. Sa fin est prévue le 31/12/2017. Une avance de 40% du montant total de la subvention IEJ/FSE a également été versée fin 2016.
- Le « Chantier éducatif NEET activité support : rénovation de la peinture dans des collèges de la Seine-Saint-Denis », porté par la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse du Département de la Seine-Saint-Denis (171 600 € de FSE+IEJ pour un coût total éligible de 260 000€). Les chantiers ont démarré en juillet 2016,

mais un travail de repérage et de préparation du public a été réalisé préalablement par les structures ayant été sélectionnées dans le cadre d'un marché. Un groupement de 3 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) a été sélectionné. Elles sont intervenues sur 6 collèges du département (à Montreuil, Stains, Ile-Saint-Denis et Dugny). Les chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires d'été (juillet-août) et de la Toussaint (octobre-novembre).

- Par ailleurs, l'action d'assistance technique, portée par la Direction des affaires européennes, internationales et culture de paix du CD93, a démarré le 01/01/2015 et se terminera le 31/12/2017. Cette action est portée sur l'axe 12 du POR et non sur l'axe 9.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Une difficulté globale de lancement du programme avait été constatée en 2015 du fait d'un déficit de ressources humaines. Une campagne de recrutement et de formation au sein des services de l'autorité de gestion a eu lieu en 2016. 12 personnes, dont 11 gestionnaires, ont ainsi été recrutées, et ont bénéficié d'un programme de formation interne de la part de l'autorité de gestion. Ces recrutements ont permis de résorber le retard de programmation. Plusieurs autres recrutements sont envisagés. L'effectif cible de la Direction des affaires européennes est de 50 agents contre 21 précédemment.

Un certain nombre de difficultés techniques ont également été rencontrées sur le système d'information des fonds européens Synergie, qui ont pu contraindre les missions de l'autorité de gestion. Le système d'information étant piloté par les services de l'Etat, l'autorité de gestion n'a qu'indirectement la main sur la résolution de ces difficultés. Pour ce faire, elle participe activement à la gouvernance du système d'information afin de faire part des problèmes rencontrés et de s'assurer de leur résolution.

Enfin, la collecte des données, en particulier dans le cadre du FSE, a été identifiée comme un point de complexité chez de nombreux porteurs de projets.

D'une part, la communication des données par les porteurs de projets via des fichiers Excel générait de la lourdeur administrative pour les porteurs et des difficultés de traitement harmonisé par l'autorité de gestion. Pour remédier à ce problème, un outil de collecte des données dématérialisées sur les bénéficiaires des opérations FSE a été expérimenté en début d'année 2016 sur deux objectifs spécifiques. Il sera généralisé à tous les objectifs spécifiques dans le courant 2017.

D'autre part, de nombreux porteurs de projets ont signalé l'extrême difficulté à collecter les données des participants lorsqu'il s'agit de publics particulièrement sensibles. C'est le cas des publics Roms (axe4OS5) des personnes discriminées (axe4OS6) et des décrocheurs (Axe5OS7). Les porteurs de projets indiquent que dans certains cas, l'anonymat du participant est une condition de la réalisation même de l'opération (femmes battues, mères lycéennes), ou que dans certains cas les informations requises ne sont pas cohérentes avec la situation des personnes accompagnées (adresse des personnes sans domicile fixe). Enfin, dans le cas des personnes placées sous-main de justice (détenus par exemple), la loi française prévoit la suppression des données les concernant à la fin de leur détention et ne permet pas de collecter les données 6 mois

après leur sortie du dispositif. Ceci fait porter un risque de faible comptabilisation des participants au sein des indicateurs, et corollairement, dans certains cas, un risque de non atteinte des valeurs intermédiaires du cadre de performance.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Dans la mesure où aucune dépense n'a été certifiée en 2016, la visibilité de l'autorité de gestion sur la réalisation des projets financés, permettant de déterminer les difficultés éventuelles à atteindre les valeurs cibles des indicateurs du programme, est limitée. La difficulté rencontrée par les porteurs de projets à collecter les données des participants du FSE dans le cas des publics les plus fragiles a toutefois été signalée. Il en est fait état dans le présent RAMO à la section 6a.

Toutefois, l'autorité de gestion a mis en place plusieurs instruments qui permettent de garantir l'appropriation de la logique de performance par les porteurs de projets, et sa prise en compte tout au long du programme.

- Afin d'effectuer un suivi de l'atteinte des valeurs cibles des indicateurs du programme, des valeurs prévisionnelles sont demandées aux porteurs de projets lors de leur dépôt de demande de financement. Ils permettent d'apprécier les objectifs fixés pour chacun des projets. La somme des valeurs prévisionnelles des indicateurs du cadre de performance est présentée en comité régional de programmation afin de mesurer leur évolution.
- Un kit de collecte des données présentant l'ensemble des méthodes de calcul et définitions des indicateurs est mis à la disposition sur le site internet du programme : <http://www.europeidf.fr/kit-collecte-donnees>
- Un outil permettant de déterminer la contribution de chaque projet à l'atteinte des cibles du programme, en fonction de son coût unitaire, a été développé. Cet outil permet d'apporter un éclairage qualitatif sur chaque projet lors de la phase d'instruction. Il sera mis en place courant 2017 par l'autorité de gestion.
- Un outil dématérialisé de collecte des données est en cours de développement afin de sécuriser la collecte d'information sur les participants bénéficiant d'opération FSE. Les participants disposant de données complètes étant ceux qui seront comptabilisés au sein des indicateurs, cet outil a également pour objectif de renforcer l'atteinte des valeurs cibles en simplifiant la collecte des données pour les porteurs de projets.
- Les conventions signées avec les porteurs de projets financés par le FSE contiennent une disposition les incitant à collecter leurs données. En effet, tout projet dont le taux de complétude des données est inférieur à 65% (65% des participants ont des données incomplètes) se voit appliquer une pénalité financière. Un outil de pilotage permettant de présenter l'avancement des indicateurs par rapport à leur cible est en cours de développement

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	La fixation de valeurs cibles pour ces indicateurs : Action 1 Pour les OS relevant totalement du volet urbain, les valeurs des indicateurs de de résultat correspond ants seront déterminés à l'issue de la sélection des territoires ITI franciliens afin de garantir l'adéquation entre le périmètre des indicateurs et celui du territoire	31 déc. 2016	Région Ile de France	Non	Oui		Des actions ont été entreprises en 2016 pour répondre à la conditionnalité ex ante G7 (CEA G7) du POR qui visait à fixer les cibles des indicateurs de résultat pour les objectifs spécifiques relevant totalement du volet urbain. Au sein du POR, trois objectifs sont spécifiquement dédiés aux investissements territoriaux intégrés : • Axe1-PI1-OS1 • Axe2-PI1-OS3 • Axe4-PI2-OS6 • Axe8-PI2-OS13 Suite à l'appel à projet du 2 mars 2015 «Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) pour une croissance innovante, inclusive et durable en Ile-de-France », les territoires du volet urbain ont été sélectionnés : Lors du CRP du 8 juin 2015, les 12 territoires sélectionnés à la suite de l'appel à projet ont été présentés. Une proposition d'élargissement du volet urbain à trois territoires supplémentaires a été présentée en Comité Régional de Suivi Interfonds du 23 juin 2016. Un travail a été engagé par les services de la Région avec chacun des territoires ITI afin de définir les valeurs des indicateurs de résultat de la CEA G7. Une harmonisation des définitions des indicateurs a été réalisée lorsque cela s'est avéré nécessaire (exemple : définition des types d'équipements publics comptabilisés dans le cadre de l'indicateur de résultat RSS02 de l'axe 1

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>concerné.</p> <p>Les Axes / PI / OS concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 - PI 1 - OS 1 «Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires » - Axe 2 - PI 1 - OS 3 « Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire » - Axe 4 - PI 2 - OS 6 « Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant à la réduction des discriminations et la promotion de l'Egalité entre les femmes et 						<p>OS1).</p> <p>Les valeurs des indicateurs de résultats de la CEA G7 ont donc été définies à l'échelle de chacun des territoires puis agrégées afin de renseigner l'indicateur global du POR.</p> <p>L'achèvement de la conditionnalité ex-ante (CEA) relative au critère G 7.4 a été notifié aux services de la Commission Européenne le 29 mars 2017. La conditionnalité ex-ante relatives à la G7 a été déclarée achevée par lettres de la Commission (réf. Ares 2017/ 2928104 du 12/06/2017).</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		les hommes - Axe 8 - PI 2 - OS 13 (cf Annexe - section 9 tableau 25)						

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	L'Ile de France transmettra à la CE les données budgétaires (prévisions et réalisées), communiquera à la CE en matière de soutien à la RI (notamment PME).	30 nov. 2015	Région Ile de France	Non	Oui		Les critères ont été remplis. Le plan d'action est terminé. Les éléments (budget prévisionnel de la région pour 2015-2020, contribution du secteur privé, budget FEDER dédié et opérations concernées du CPER) ont été transmis à la commission via SFC le 11 mars 2016. l'achèvement de la CEA relative au critère 01.1 a été notifié le 2 mai 2016. La conditionnalité ex-ante relative à l'OT1 a été déclarée achevée par lettres de la Commission (réf. Ares 2016/3621884 du 19/07/2016).

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS
[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
-----------------	--

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe.

Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne pourront être mesurés qu'après la réalisation physique et la mise en service des équipements financés. De plus, un temps sera nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Concernant les réalisations de l'objectif spécifique 1 de l'axe 1, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurant » s'élevait à 3 en prévisionnel.

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
-----------------	--

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne pourront être mesurés qu'après la réalisation physique des opérations. De plus, un temps sera nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Aucune opération n'était programmée sur l'axe 10 au 31/12/2016.

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les résultats des opérations financées pourront être mesurés une fois les opérations certifiées

Axe prioritaire

12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les résultats des opérations financées pourront être mesurés une fois les opérations certifiées.

Axe prioritaire

2 - Préserver la biodiversité

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne pourront être mesurés qu'après la réalisation physique des opérations. De plus, un temps sera nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Aucune opération n'était programmée sur l'axe 2 au 31/12/2016

Axe prioritaire

3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les résultats des opérations financées pourront être mesurés une fois les opérations terminées et certifiées. Les indicateurs de résultat permettront de mesurer une partie de l'impact des opérations. Concernant l'objectif spécifique 4 de l'axe 3, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés » s'élevait à 26 744 pour 2018 et à 26 994 pour 2023. Une fois l'outil de collecte des données mis en place courant 2017, des prévisions sur les résultats pourront être présentés.

Une demande en cours est effectuée par l'autorité de gestion auprès de la Commission Européenne afin de modifier les valeurs cibles des indicateurs de l'axe3 OS4. En effet, la valeur de l'indicateur «nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés» définie initialement dans le programme comptabilise des participants bénéficiant d'action de sensibilisation. Les actions de sensibilisation n'avaient pas été exclues de la définition de la cible initiale du POR. Les participants de ces actions ne peuvent faire l'objet d'un suivi (action de courte durée) et donc être comptabilisés au titre des indicateurs. Environ 37% des participants prévus initialement participeraient à

des actions de sensibilisation.

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
-----------------	---

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les résultats des opérations financées pourront être mesurés une fois les opérations terminées et certifiées. Les indicateurs de résultat permettront de mesurer une partie de l'impact des opérations.

Concernant l'objectif spécifique 5 de l'axe 4, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)» s'élevait à 131 pour 2018 et à 131 pour 2023.

Concernant l'objectif spécifique 6 de l'axe 4, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de participants aux actions d'accompagnement et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes-hommes » s'élevait à 595 pour 2018 et pour 2023. Une fois l'outil de collecte des données mis en place courant 2017, des prévisions sur les résultats pourront être présentés.

Une demande en cours est effectuée par l'autorité de gestion auprès de la Commission Européenne afin de modifier les valeurs cibles des indicateurs de l'axe4 OS6. En effet, la valeur de l'indicateur «Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes» définie initialement dans le programme a été largement surestimée suite à une erreur de coût unitaire des actions financées très sous-estimé. De plus, l'indicateur comptabilise des participants bénéficiant d'action de sensibilisation (environ 40%).

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
-----------------	--

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les résultats des opérations financées pourront être mesurés une fois les opérations terminées et certifiées. Les indicateurs de résultat permettront de mesurer une partie de l'impact des opérations.

Concernant l'objectif spécifique 7 de l'axe 5, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de participants accompagnés » s'élevait à 21 767 pour 2018 et pour 2023.

Concernant l'objectif spécifique 8 de l'axe 5, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée » s'élevait à 10 714 pour 2018 et pour 2023.

Une fois l'outil de collecte des données mis en place courant 2017, des prévisions sur les résultats pourront être présentés.

Axe prioritaire

6 - Renforcer les facteurs de compétitivité

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne pourront être mesurés qu'après la réalisation physique et la mise en service des équipements financés. De plus, un temps sera nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Concernant l'objectif spécifique 9 de l'axe 6, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » s'élevait à 106 pour 2018 et à 111 pour 2023.

Concernant l'objectif spécifique 10 de l'axe 6, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » s'élevait à 2340 pour 2018 et à 2360 pour 2023.

Axe prioritaire

7 - Diversifier et améliorer les applications TIC

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne pourront être mesurés qu'après la réalisation physique et la mise en service des équipements financés. De plus, un temps sera nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Concernant l'objectif spécifique 11 de l'axe 7, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de services et d'applications créés » s'élevait à 42 pour 2018 et à 111 pour 2023.

Axe prioritaire

8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne pourront être mesurés qu'après la réalisation physique et la mise en service des opérations financées. De plus, un temps sera nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le

territoire.

Concernant l'objectif spécifique 12 de l'axe 8, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables » s'élevait à 0.31MW pour 2018 et à 0.46MW pour 2023.

Concernant l'objectif spécifique 13 de l'axe 8, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique » s'élevait à 262 pour 2018 et à 430 pour 2023.

Concernant l'objectif spécifique 14 de l'axe 8, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique » s'élevait à 293 pour 2018 et à 418 pour 2023.

Les valeurs prévisionnelles de l'indicateur CO31 inscrites dans le RAMO sont établies sur la base des projets programmés au 31/12/2016 et dont la date de fin de réalisation est antérieure au 31/12/2018 pour la valeur intermédiaire puis 31/12/2023 pour la valeur finale. Ces valeurs ne tiennent donc compte que des projets connus au 31/12/2016. Or un appel à projet sera lancé sur l'OS 14 en décembre 2017 pour une programmation courant 2018, et la programmation des dossiers mis en œuvre dans le cadre des ITI (OS 13) a véritablement décollée en 2017 (+9,6 M€) et devrait se poursuivre l'année prochaine. De plus, comme indiqué en partie 6.b du RAMO, en phase d'instruction des dossiers, l'analyse de la contribution des opérations à l'atteinte des objectifs du cadre de performance a été renforcée en 2017, ce qui permettra de renforcer l'attention portée à l'atteinte des valeurs cible dans le cadre de l'instruction en particulier de l'AAP à venir sur l'OS 14.

Par ailleurs comme indiqué lors des échanges précédents, l'autorité de gestion souhaite également comptabiliser des réalisations (nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique) en cours de mise en œuvre sur des opérations non achevées (cf. réponse de la Commission à la Note des Autorités Française du 12/06/2017).

Les données inscrites dans le RAMO 2016 sont donc conformes aux informations en notre possession au 31/12/2016 mais ne présentent que de manière partielle les prévisions de l'AG. Le RAMO 2017 proposera des données prévisionnelles plus en phase avec les objectifs intermédiaires et finaux du POR.

Axe prioritaire

9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis

Aucune évaluation d'impact n'a été mise en œuvre en 2016 sur cet axe. Les résultats des opérations financées pourront être mesurés une fois les opérations terminées et certifiées. Les indicateurs de résultat permettront de mesurer une partie de l'impact des opérations.

Concernant l'objectif spécifique 15 de l'axe 9, aucune opération n'ayant été certifiée au

31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre de jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle » s'élevait à 2708 pour 2018. Une fois l'outil de collecte des données mis en place courant 2017, des prévisions sur les résultats pourront être présentés.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le programme opérationnel intervient directement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations en finançant des projets, notamment dans le cadre de l'axe 4 « Favoriser les dynamiques de l'inclusion » et de l'axe 9 « IEJ ». Concernant le handicap, un appel à projet devrait être lancé en 2018 (à confirmer).

Toutefois, aucune opération n'ayant été certifiée en 2016, la visibilité sur les réalisations relatives à ces projets reste limitée.

Les porteurs de projets sont interrogés sur la prise en compte de ce principe dans leur dossier de candidature. Au stade de l'instruction des dossiers de demande d'aide, l'AG a retenu les modalités de gestion suivantes. Nous indiquons en annexe aux conventions les actions prévues pour respecter ces principes et dans quelle mesure il y a un impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination. L'AG a déterminé 3 niveaux d'impact (neutre, positif et exemplaire).

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le programme opérationnel intervient directement en faveur du développement durable à travers chacun de ces axes selon le pilier concerné (économique, sociétal, environnemental).

Au stade de l'instruction des dossiers de demande d'aide, l'AG a retenu les modalités de gestion suivantes. Nous indiquons en annexe aux conventions les actions prévues pour respecter les principes du développement durable et dans quelle mesure il y a un impact mesurable. L'AG a déterminé 3 niveaux d'impact (neutre, positif et exemplaire).

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
8	15 707 465,06	35,62%
Total	15 707 465,06	3,26%

Le programme opérationnel intervient directement en faveur de la lutte contre le changement climatique en finançant des projets, notamment dans le cadre des axes 2 « Préserver la biodiversité », 8 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone » et 10 « Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la seine ».

A la date du 31/12/2016, l'AG n'avait pas encore programmé de dossiers relatifs aux axes 2 (préserver la biodiversité) et 10 (plan Seine) qui ont un effet direct sur la lutte contre le changement climatique.

3 dossiers d'un appel à projets relatif aux énergies renouvelables (axe 8) ont reçu un avis favorable au comité de programmation de mai 2016. Ces dossiers ont un impact positif quant à la lutte contre le changement climatique (substitution d'énergies renouvelables à des énergies fossiles).

Enfin, 10 dossiers FEDER ont reçu un avis favorable au titre de l'appel à projets « Réhabilitation durable" (axe 8). Ces projets concernent principalement des rénovations thermiques de logements sociaux (profil rénovation énergétique label BBC, certification CERQUAL,...).

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Le Comité régional de suivi interfonds (CRSI) FEDER – FSE - IEJ et FEADER s'est réuni à quatre reprises depuis le démarrage des programmes, dont le 23 juin 2016. Deux consultations écrites du CRSI ont par ailleurs été conduites en 2016.

Le Comité régional de programmation (CRP-R) s'est réuni cinq fois en 2016 pour proposer la sélection des opérations cofinancées et déterminer le montant de l'aide communautaire allouée à chacune de ces opérations. Outre les règles d'éligibilité, ces propositions prennent appui sur les critères de sélection publiés dans chaque appel à projets ou chaque appel à manifestation d'intérêts auxquelles ces opérations se rattachent, tels que préalablement approuvés par le Comité régional de suivi inter-fonds.

Le CRP-R est placé sous la double présidence de l'exécutif régional et d'un représentant des services de l'Etat. Il associe également les services instructeurs de la Région, les départements, des services de l'Etat ainsi que les organismes intermédiaires avec et sans subvention globale.

Pour chaque opération présentée, la décision finale de financement revient à la présidente du conseil régional ou, par délégation, à la vice-présidente en charge des affaires européennes. La Commission permanente de la Région est informée à échéance régulière des dossiers sélectionnés par le CRP-R en charge du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ.

La Région Ile-de-France a mis en œuvre un programme opérationnel s'appuyant sur un partenariat très développé avec :

- 5 organismes intermédiaires avec subvention globale : les GIP académiques de Créteil Paris et Versailles, la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France et de conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

- 16 organismes intermédiaires avec convention de délégation de tâches (dont 15 territoires ITI et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)).

Pour les organismes intermédiaires avec subvention globale, leur convention prévoit des instances propres de programmation des opérations reposant sur un partenariat représentatif des thématiques d'intervention de chaque structure (exemple : acteurs du secteur de l'action éducative pour les GIP académiques, ou du secteur économique pour la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France).

En 2016, se sont tenus 18 instances de programmation pour les organismes intermédiaires avec subvention globale (11 pour les 3 GIP académiques, 3 pour la CCI-Paris-Ile-de-France et 4 pour le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis). L'ensemble des projets présentés dans ces instances ont ensuite été présentés pour information en CRP-R.

Pour le volet urbain du programme, les ITI reposant sur une logique bottom-up de remontée de projets émanant des acteurs locaux et s'intégrant dans une stratégie territoriale, leur instance de gouvernance (le comité de sélection et de suivi) s'appuie sur un partenariat local diversifié. Selon les territoires, on retrouve dans cette instance des élus locaux, une représentation de l'Etat sur le territoire, le département et des experts sur des thématiques spécifiques à chaque territoire.

Au cours du deuxième semestre 2016 se sont tenus les premiers comités de sélection et de suivi pour 12 des 15 territoires sélectionnés au titre de l'axe urbain 3.3.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le plan d'évaluation a été adopté en 2015. La mise en œuvre de la première évaluation portant sur la mise en œuvre et l'efficacité du PO, initialement prévue fin 2016, a été retardée afin de prendre en compte davantage de réalisations et de résultats des opérations mise en œuvre.

Le lancement des marchés relatifs aux évaluations portant sur *la mise en œuvre et l'efficacité du PO et les effets des différents types d'accompagnement des créateurs / entrepreneurs sur la pérennité de leur activité* est prévu d'ici fin 2017.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Une stratégie de communication interfonds 2014-2020, commune au programme opérationnel FEDER – FSE 2014-2020 (POR) de l'Ile-de-France et du Bassin de la Seine et au programme de développement rural FEADER 2014-2020, a été validé en Comité régional de suivi interfonds en octobre 2015 répondant aux objectifs fixés par les Règlements. Cette stratégie se fixe 3 objectifs :

1 : Améliorer l'accessibilité et la clarté de l'information relative aux programmes européens

La Région d'Ile-de-France entend, d'une part, rendre plus visible les possibilités de cofinancement des FESI ainsi que les modalités concrètes de candidature auprès des bénéficiaires potentiels. En effet, les bénéficiaires potentiels représentent une cible prioritaire du début de la programmation pour favoriser l'émergence de projets et permettre de faire vivre le programme. D'autre part, l'accompagnement des bénéficiaires dans la gestion quotidienne de leur projet est une seconde priorité, car ils éprouvent parfois des difficultés à anticiper les obligations qui leurs sont imposées. Il apparaît indispensable, dans un souci d'accessibilité des FESI, de mettre à la disposition des bénéficiaires des éléments pédagogiques leur permettant d'accroître les garanties de remboursement des projets réalisés.

2 : Diffuser une information pédagogique à destination des Franciliens afin d'améliorer la notoriété des fonds, en valorisant des réalisations concrètes ;

La Région Ile-de-France souhaite s'appuyer sur l'ensemble des porteurs de projet pour valoriser, auprès des citoyens, les aspects concrets de la participation européenne. En tant que bénéficiaires d'une subvention européenne, ils jouent un rôle de prescripteur essentiel dans la promotion des fonds européens.

3 : Mobiliser les relais et le partenariat régional autour d'actions coordonnées et de messages convergents.

Les modalités de gestion des FESI sont relativement complexes du fait notamment d'un nombre conséquent d'organismes de gestion (Région Ile-de-France, services de l'Etat,

organismes intermédiaires, investissements territoriaux intégrés, élus et institutionnels, Centres Europe Direct, centres de recherche, chambres consulaires, établissements scolaires et universités, DGEFP, CGET, MAAF). Cette multiplicité est une force du territoire francilien en ce qu'elle permet d'accroître les capacités de communication auprès de réseaux et/ou de publics distincts. Elle peut néanmoins constituer une faiblesse si elle n'est pas structurée et mobilisée autour de messages convergents. Ainsi, les relais et le partenariat régional sont une cible clé à mobiliser pour permettre une cohérence et une bonne gestion de la programmation. La Région souhaite fédérer ce réseau autour d'actions de communication coordonnées afin d'assurer une unité dans le message et d'obtenir un meilleur impact des actions de communication.

1. Moyens et mise en œuvre

Le plan de communication peut être amené à évoluer au fil de la programmation afin de tenir compte de besoins spécifiques (nouveaux médias, évolution des politiques publiques régionales, etc.). La chargée de mission communication de la Direction des affaires européennes est fondée à proposer des modifications du plan de communication au vu de ces évolutions.

Ces propositions de modification seront a minima soumises pour avis aux membres du COPILCOM Europe ; en cas de modifications substantielles (redéfinition des publics cibles par exemple), le plan de communication sera, le cas échéant, à nouveau présenté pour approbation au Comité régional de suivi interfonds après examen préalable du COPILCOM Europe.

1. Actions 2015

La priorité a été donnée à l'accompagnement des porteurs de projet et à l'émergence de projets avec l'élaboration :

- du guide du porteur de projet : support visant à outiller et informer les porteurs de projet potentiels ainsi que les bénéficiaires sur le montage et les différentes étapes de vie d'un projet européen.
- D'une plaquette dédiée au POR : support de présentation des thématiques du POR.

La Région a souhaité également entreprendre des actions de sensibilisation du grand public en mobilisant le partenariat régional avec :

- L'organisation d'un événement annuel à l'occasion de la journée de l'Europe : le Joli mois de l'Europe. Dans ce cadre, la Région était présente lors de la Fête de l'Europe organisée sur le parvis de l'Hôtel de ville de Paris. Aussi, elle a sollicité les territoires ITI, organismes intermédiaires et groupes d'action locale afin d'organiser des actions de communication à l'échelle de leur territoire pour sensibiliser leur public. Ces actions ont été labellisées « Joli mois de l'Europe ».
- L'organisation d'une action de lancement en octobre 2015 dont l'objectif était de faire connaître le POR et ses priorités auprès des acteurs franciliens et du partenariat régional.
- L'élaboration d'une plaquette FESI : support de présentation générique des FESI.
- Des ateliers et des réunions d'information sur l'action des FESI et les appels à projets organisés auprès de réseaux d'acteurs ciblés du territoire, des partenaires, des directions internes à la Région.

1. Actions 2016

En 2016, la Région Ile-de-France a mis en place :

- Un site internet dédié aux FESI en Ile-de-France : étroite collaboration entre les services de l'Etat et ceux de la Région pour répondre à une volonté de créer un portail unique sur les FESI et leur action en Ile-de-France. Cet outil représente le vecteur principal d'informations sur l'action européenne sur le territoire francilien auprès de l'ensemble des publics cibles : bénéficiaires, bénéficiaires potentiels, grand public, relais et partenaires.
- Des conférences départementales dont l'objectif est de réunir les acteurs du département, bénéficiaires potentiels, pour présenter les possibilités de cofinancement qu'offrent les FESI. 4 conférences ont été organisées : 14 avril à Fontainebleau (77), 12 mai à Meaux (77), 19 mai à Versailles (78) et à Corneilles-en Parisis (95) le 30 juin.
- Des ateliers et des réunions d'information sur les appels à projets FESI organisés auprès de porteurs de projet potentiels franciliens tout au long de l'année 2016 tel que l'atelier organisé en octobre 2016 avec les représentants franciliens du réseau EEN (Europe Entreprise Network – programme H2020) relatif à l'appel à projets RDI en décembre 2016.

Guide du candidat : support pour informer les bénéficiaires potentiels sur les thématiques et les possibilités de cofinancement offertes par le FEDER et le FSE.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

L'année 2016 a été marquée par la concrétisation de la mise en œuvre du dispositif ITI. Suite à la sélection de 12 territoires ITI en 2015, un accompagnement individuel et collectif s'est mis en place, en parallèle de la finalisation des conventions de délégation de tâche.

L'année 2016 a aussi été marquée par une série d'instances qui ont donné lieu à des évolutions conséquentes pour les ITI :

La Région a souhaité renforcer le volet urbain du programme opérationnel. Ainsi, le 23 juin 2016, le Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) a validé la sélection de trois nouveaux territoires ITI dont les dossiers de candidature succédaient aux 12 dossiers retenus dans le rang de classement établi suite à l'instruction de l'appel à projets Interact'if 2014-2020. Il s'agit des territoires de Saint-Quentin-en-Yvelines, Grand Paris Sud Est Avenir et Melun Val-de-Seine.

Ces 3 nouveaux territoires bénéficient d'une enveloppe minimum de 5 M€ de crédits européens. Le volet urbain du Programme opérationnel passe ainsi de 97M à 112 M d'euros suite à ce renforcement (soit une évolution de 20% à 23% de la maquette totale des FESI).

Le CRSI a également proposé de mettre en œuvre les financements en faveur des populations marginalisées telles que les Roms essentiellement via les territoires ITI afin d'ancrer territorialement les projets d'accompagnement de ces populations et de concentrer les financements sur les services publics de proximité. La répartition de l'enveloppe sur cette thématique est mise en œuvre par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt validé le 20 novembre 2016 par la consultation écrite du CRSI.

Lors du Comité Régional de Programmation (CRP) du 21 juillet 2016, les modèles des 12 conventions de territoires ITI initiaux ont été validés. Cela a permis la signature de ces conventions à l'automne et la tenue des premiers comités de sélection et de suivi au sein des autorités urbaines. En 2016, 15 Comités de Sélection et de Suivi (CSS) se sont tenus et 65 projets ont été sélectionnés en opportunité. Cette sélection a conduit à la programmation de 16 projets au CRP du 8 décembre 2016, pour un montant FESI de 6 374 685,91€ et un coût total éligible de 19 368 379, 90 €.

En parallèle de cette avancée de la programmation des projets, de nombreux ateliers ont été conduits par l'autorité de gestion pour accompagner les ITI, dans leurs obligations conventionnelles de suivi et d'animation : « communication et cadre de performance », « instruction », « aides d'Etat », « mise en œuvre des projets de rénovation thermique en lien avec l'AORIF et l'ANAH ». L'autorité de gestion a également renforcé les outils de partage de l'information et d'accompagnement des porteurs de projets : la plateforme de Gestion Electronique des Données (GEDIF) et l'outil Télé Procédures Simplifiées (TPS). L'outil TPS, conçu par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action

Publique, a été déployé pour les 15 territoires ITI afin de dématérialiser les demandes d'information des porteurs de projets et de favoriser l'égalité d'accès aux FESI au sein des territoires franciliens, tout en renforçant la traçabilité des échanges.

Cette montée en charge du dispositif ITI a nécessité le renforcement des ressources humaines affectées au pilotage et à l'accompagnement des territoires. Deux chargés de mission sont venus en appui du référent ITI en prenant en charge, à la mi-2016, deux territoires chacun.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

L'autorité de gestion a mis en œuvre dès janvier 2016 un plan de formation auprès des agents de la direction des affaires européennes et du personnel des autres unités directement impactés par le PO régional. 7 modules ont été proposés :

- Les programmes européens gérés en Ile-de-France 2014-2020 (2 jours),
- Les missions des instructeurs du POR FEDER - FSE (2 jours),
- La prévention du risque de fraude (1 jour) en lien avec la délégation nationale de lutte contre la fraude,
- Aides publiques et aides d'Etat (2 jours),
- Les principes et règles de la commande publique (2 jours),
- Analyse comptable et financière des porteurs de projet (5 jours),
- La collecte des données (2 jours),

Au total, 21 sessions ont été mises en œuvre à l'appui de formateurs internes ou externes. 340 personnes formées (doublons non comptabilisées, un agent pouvant suivre un module ou les 7 proposés).

Par ailleurs, des réunions d'information / formation ont été proposées aux OI avec subvention globale et aux ITI de l'axe urbain :

- Début 2016, ateliers d'accompagnement et de sensibilisation des ITI sur la définition des valeurs des indicateurs en vue du conventionnement
- Réunions d'information / formation des OI avec subvention globale et des ITI (instruction, piste d'audit, aides d'Etat)
- Début 2016, des ateliers d'accompagnement et de sensibilisation des ITI sur la définition des valeurs des indicateurs en vue du conventionnement avec l'AG.

Enfin, des guides / kit destinés aux bénéficiaires ont été créés :

- Kit de collecte des données,
- Guide du porteur de projet,
- Guide du candidat,
- Kit des obligations de communication

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Le programme opérationnel régional contribue spécifiquement au développement de l'innovation sociale au titre de l'axe 3 OS 4. L'Autorité de gestion soutient notamment l'émergence de projet dans le champ de l'ESS en finançant les structures d'accompagnement à la création-reprise d'activité ESS, et la professionnalisation des acteurs. Ainsi l'autorité de gestion a programmé en 2015 et 2016, 18 opérations contribuant au développement de l'ESS. Parmi les nombreux projets programmés, on peut citer le soutien aux coopératives d'activité et d'emploi, modèle alternatif au salariat et à l'entrepreneuriat dans le champ culturel (Structure CLARA IF0004463) ou numérique (Time to Planet IF0009454), le soutien aux entrepreneurs de l'ESS (Port parallèle IF0001388, Yvelines Active IF0001475)

Par ailleurs sur l'ensemble du programme opérationnel, les porteurs de projets œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (bénéficiant d'un agrément en tant qu'Entreprise Solidaire d'utilité sociale) représentent plus de 5 % des porteurs de projet (nature juridique du porteur inclut dans ce champ hors structures associatives, SA) ayant programmé un dossier sur 2015 et 2016.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Les ITI ayant pour objectif principal de lutter contre les disparités de développement infrarégional, l'un des critères de sélection de l'appel à projets Interactif 2014-2020 exigeait que les territoires candidats devaient comporter au moins un quartier Politique de la Ville (QPV) sur leur territoire, et être signataire d'un PACTE pour le développement économique ou d'un Contrat de Développement Territorial.

Lors du CRP du 8 décembre 2016, ont été programmés les 16 premiers dossiers relevant du volet urbain du POR, une grande partie d'entre eux se situent dans ces quartiers prioritaires. et l'ensemble des projets bénéficie directement aux habitants de ces quartiers.

Parmi les projets programmés dans les quartiers prioritaires, ceux de l'axe 1 permettent de répondre à la problématique d'un déficit de diversité fonctionnelle sur les territoires. 6 789 743 € de fonds FEDER ont été programmés sur cet axe, pour un coût total éligible de 1 675 000 €, au bénéfice des territoires de Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Grand Est et Paris Terres d'Envol.

La volonté de renforcer l'entrepreneuriat au sein des quartiers en difficulté est très marquée dans le volet urbain du POR. Dès ce premier CRP, six projets ont été programmés au titre de l'axe 3, pour un montant de 617 521 € de FSE et un coût total éligible de 1 465 795 €.

Deux projets visant la lutte contre les discriminations et contre l'exclusion sociale (axe 4 / OS6 du POR) ont été programmés pour un montant de FSE de 153 352 € et un coût total éligible de 331 015 €, au bénéfice des territoires de Roissy Pays de France et

Vallée Sud Grand Paris.

Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques sont également visibles dans les projets de rénovation thermique (axe 8 du POR). Ainsi, 2 929 655 € de fonds FEDER ont été programmés pour un coût total éligible de 8 398 981 €, au bénéfice des territoires de Grand Orly Seine Bièvre et Grand Paris Grand Est.

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES
— CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHE 4 ET 6, DU
RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Latest validation results

Severity	Code	Message
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.